

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023 à 18 HEURES 30**

Le 4 septembre 2023 à 18 heures 30 le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, GAGNAIRE Serge, JEAN Fabien, LORENZI Magali, BLAISE Marine, FABRE Isabelle

Procuration : LAZARE Florent à ROUET Frédéric, BOURGEOIS Gérard à MACHUROT Suzy, CROSET Bertrand, à LORENZI Magali

Absente : DE LUCA Cécile

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DECISION DU MAIRE

**N°21/2023 du 20 juillet 2023 ó CONTRAT D'ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
AVEC LA STE INEO PACA ó AVENANT DE TRANSFERT**

Signature d'un avenant de transfert du contrat d'entretien d'éclairage public aux mêmes conditions tarifaires avec INEO RESEAUX SUD

**N°22/2023 du 2 août 2023 ó DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT
VAUCLUSE AMBITION POUR LA REFECTION DU RESEAU ASSAINISSEMENT
DE L'ÉCOLE**

La commune va réaliser des travaux de réfection du réseau d'assainissement de l'école pour un montant de 33 100.00 euros H.T, pour lesquels nous sollicitons la somme de 23 170 euros soit 70%.

**N°23/2023 du 3 août 2023 ó ATTRIBUTION DU MAPA DESARTIFICIALISATION
ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ÉCOLE**

Le MAPA de désartificialisation et aménagement de la cour de l'école a été attribué ainsi :
-lot 1 VRD : à l'Agence COLAS France SRMV pour un montant de 166 901.00 euros H.T.
-lot 2 AIRES DE JEUX : à la société PLEINBOIS pour un montant de 30 990.00 euros H.T.
-lot 3 PREAU : à la société TEXABRI pour un montant de 30 910.00 euros H.T.

**N°24/2023 du 16 août 2023 ó RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE
CIMETIERE COMMUNAL**

Monsieur Philippe MARCHESI renouvelle pour une durée de 30 ans la concession au nom de Laurent MARCHESI à compter du 5 février 2019.

N°25/2023 du 16 août 2023 ó EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Non préemption de la parcelle Section AC n°1012 appartenant à Monsieur Mickaël AVONT

**N°26/2023 du 21 août 2023 ó RENOUELEMENT D'UNE CONCESSION DANS LE
CIMETIERE COMMUNAL**

Madame Jacqueline JULLIEN renouvelle pour une durée de 30 ans la concession dont elle est titulaire à compter du 18 avril 2019.

DELIBERATIONS

N° 1 ó Fonds de solidarité pour le logement 2023

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

La Commune va participer à hauteur de 559.63 euros (en fonction du nombre d'habitants) à ce fonds qui agit en faveur de l'accès et du maintien dans le logement, de l'énergie et de l'eau des personnes en difficultés.

N° 2 ó Fonds d'aide aux jeunes 2023

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés,

La Commune va participer à hauteur de 200 euros (en fonction du nombre d'habitants) à ce fonds qui agit en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes en difficultés.

N° 3 ó Modification des statuts du syndicat mixte de gestion du parc naturel régional du Mont Ventoux

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Approbation de la révision des statuts modifiant la qualité des « membres à voix consultatives » qui deviennent des « partenaires invités aux réunions du comité syndical », ainsi que les rectifications demandées par la DGCL et la Préfecture de Vaucluse.

N° 4 ó Convention de gestion du domaine routier départemental ou communal en continuité du réseau départemental avec le Conseil Départemental de Vaucluse.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Hors agglomération le Conseil Départemental gère entièrement le domaine routier (circulation, entretien des abords de route etc). A l'intérieur des agglomérations sur les RD, le Maire de la commune doit assurer certaines missions comme la sûreté, et exercer la police de circulation.

L'objet de la convention qui va être signée est de définir la nécessaire collaboration entre les 2 collectivités afin que chacune mène au mieux ses propres actions et gère le domaine public routier de la manière la plus sûre et efficace possible.

N° 5 ó Convention d'entretien de l'alignement de platanes de la RD 942 avec le Conseil Départemental de Vaucluse.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

La convention précise que l'entretien des abords des fossés revient à la Commune et la taille ou l'abattage des platanes restent de la compétence du Département.

N° 6 ó Mandat spécial au Maire et à deux élus

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Maire ainsi que Messieurs Gérard Bourgeois et Bertrand Croset se rendront à Paris du 20 au 23 novembre 2023 à l'occasion du 105^{ème} congrès des Maire de France. Les frais seront pris en charge sur présentation de justificatifs

N° 7 ó Attribution de chèques cadeaux aux agents

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

A l'occasion des fêtes de Noël 2023, la commune offre aux agents titulaires et contractuels présents plus de 6 mois de l'année des chèques cadeaux délivrés par le centre Leclerc d'une valeur de 170 euros.

N° 8 ó Etat d'assiette et destination des coupes de bois dans la forêt communale pour l'année 2024

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les parcelles 32 et 33 ainsi qu'une partie de la parcelle 14, d'une superficie totale d'environ 31 ha trop difficiles d'accès pour être destinées à l'affouage vont être proposées à la vente sur pied par appel d'offre organisé par l'ONF

N° 9 ó DM 1 Budget Principal

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Virements d'une opération à une autre de la somme de 130 000 euros afin de financer les travaux de la cour de l'école ainsi que des travaux de voirie.

N° 10 ó Désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat d'Énergie Vauclusien pour les compétences optionnelles

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Monsieur le Maire est désigné délégué titulaire

Madame Suzy MACHUROT adjointe est désignée déléguée suppléant

N° 11 ó Inscription du site d'escalade au PDESI

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Une convention sera signée entre le Département, la FFME et la Commune afin que l'entretien et la surveillance du site d'escalade de la Combe de l'Ermitage soit de la responsabilité du Département.

N° 12 ó Dotation « Biodiversité et Aménités Rurales »

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Mont Ventoux aide les communes en leur versant une dotation (5 866 euros pour notre commune en 2023).

La commune s'engage à en reverser 10% pour financer des actions éducatives en milieu scolaire comme le festival Ventoux Saveurs.

N° 13 ó Acquisition de parcelles à la DRFIP PACA Division Missions Domaniales

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Acquisition aux Domaines de deux parcelles A1280 et 1285 d'une superficie totale de 25 ares 11 centiares chemin de la Dégane pour la somme de 500 euros plus les frais de notaire.

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 04 septembre 2023

Le Maire,
Frédéric ROUET